

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N°6

OBJET :
PRESENTATION DU BILAN
DE L'ACTIVITE DE LA
COMMISSION
CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS
LOCAUX - ANNÉE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la salle des Fêtes, 3 avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET, Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, M. BARSIKIAN, M. WISS, Mme EHLE, M. GINDROZ, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, M. ARNOULT, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M. DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 03 JUL. 2026

Publiée le : 03 JUL. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 03 JUL. 2026

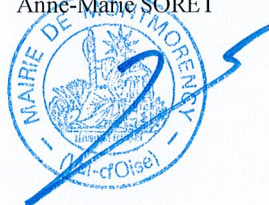
Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Absent excusé :

Mme LIMANProcuration à M. PRIOLON
Mme F. JACQUETProcuration à M. BRIANCHON
M. TAYBIProcuration à M. GELLER
Mme ELAIC.....Procuration à Mme ANGELO

Secrétaire de séance :

Caroline SOUMAT



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

D E L I B E R A T I O N N°6

OBJET : PRESENTATION DU BILAN DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ANNÉE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1413-1,

Vu la délibération n°2 du 21 novembre 2005 portant création de la commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération n°22 du 13 avril 2026 portant désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération n°6 du 4 décembre 2025 relative au rapport sur l'eau au titre de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° 4 du 4 décembre 2025 relative à la présentation des rapports annuels des concessionnaires de service public pour l'exercice 2024,

Considérant que, conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le président de la commission consultative des services publics locaux doit présenter, avant le 1^{er} juillet de chaque année, à son assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

Vu l'avis favorable de la Commission d'administration générale du 18 juin 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du bilan des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2025 tels que décrits ci-dessous :

Etat des travaux de la Commission Consultative des Services Publics locaux au cours de l'année 2025 :

Au cours de l'année 2025, la CCSPL s'est réunie le 5 novembre 2025 afin d'examiner les rapports des délégataires pour l'année 2024.

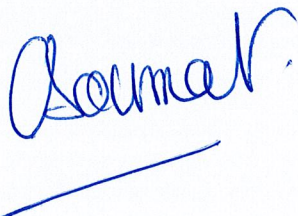
A cette occasion, la CCSPL a eu connaissance :

- du rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2024.

- du rapport de la chambre funéraire pour l'année 2024.
- du rapport du cinéma l'Eden pour l'exercice 2024

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Caroline SOUMAT
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency
Président de la Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée - Forêt de Montmorency